# AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO -
☎ 95.36.05.70



## EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 119
du 5 Mai 1988

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant : J.C. COQUET
Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes
Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD
I S S N
C7 39 - 9633

**VIGNE :** Mildiou, oïdium, acariens, tordeuses de la grappe
**ARBRES FRUITIERS :** Tordeuse orientale du pêcher

## VIGNE

### ** Mildiou

Les pluies enregistrées en fin du mois d'avril sont favorables aux contaminations primaires ; deux foyers primaires ont d'ailleurs été observés sur ALERIA et PIANICCIA, sur vignes mal entretenues (sagattes et enherbement).

Sur la plaine orientale, certaines parcelles de vignes sont trés détrempées et dés que vous pourrez y pénétrer, il est prudent d'effectuer un **traitement anti-mildiou.** Il permettra d'éviter des repiquages si le temps humide se maintient.

--> Faites le point sur les produits anti-mildiou avec la feuille jointe.

--> **Evitez** de recourir aux anilides pour le moment (ACYLON SUPER F, PULSAN, VAMIN, CALTAN, TAIREL, SIRDATE ...).

--> **Préferez** un produit de **contact**, ou un pénétrant à base de **cymoxanil** ou un systémique à base de **phosethyl - al.**

### ** Oïdium

Un renouvellement du traitement est necessaire sur cépages sensibles ou parcelles règulièrement atteintes.

P.140

: Vous pouvez utiliser des produits mixtes :
: DIAMETAN B, ALLIANCE, TOPAZE MULTI, :
: FURADO :

** **Acariens**

Ils ont été observés localement (CASINCA, ALERIA) . Ce sont fréquemment des acariens jaunes, visibles à la face inférieure des feuilles. Si une feuille sur deux est occupée par au moins un acarien, il faut traiter.

: La feuille jointe vous permettra de mieux les reconnaitre. :

: Préférez un acaricide spécifique :

** **Tordeuses de la grappe**

Le vol de première génération a débuté dés le 15 avril. Sur la plaine orientale, les captures sont élevées et essentiellement constituées d'eudémis. Ailleurs , elles sont faibles à nulles.

Le traitement préventif est toutefois **inutile,** compte tenu du faible développement, des températures parfois basses , et du peu de nuisibilité de cette première génération.

Attendre une quinzaine de jours avant d'aller observer les glomérules et de décider de l'opportunité d'un traitement.
Un prochain bulletin fera le point.

**ARBRES FRUITIERS**
===============

** **Tordeuses orientales**

Le premier vol se termine. Un traitement n'est justifié que dans jeunes plantations. Les dégâts ne concernant en effet pour le moment que les pousses.

**Produits utilisables**

| | |
|---|---|
| - deltaméthrine | DECIS |
| - fenitrothion | NS |
| - fenvarelate | SUMICIDIN 10 |
| - fenpropathrin | DANITOL |
| - fluvalinate | KLARTAN |
| - methomyl | LANNATE METOVER |
| - phosalone | AZOPHENE, ZOLONE |

=======================================

# LA LUTTE CHIMIQUE CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE EN 1988

**L'année 1987 est à inscrire dans les « grandes années » à Mildiou. Le champignon a exercé, de juillet à la récolte, une pression permanente et sévère contraignant les viticulteurs à maintenir une lutte soignée de la mi-juillet à fin août. Dans la grande majorité des cas, la protection mise en œuvre a permis de contenir la maladie. Toutefois, localement, de graves échecs se traduisirent par des pertes totales de récolte ou par des défoliaisons précoces. Ils étaient souvent liés à une mauvaise utilisation des fongicides « antimildiou », due à une connaissance imprécise de leurs conditions d'emploi. Aussi, il paraît utile de rappeler les principales propriétés des trois grands groupes de fongicides utilisables sur Mildiou de la vigne ainsi que leurs conditions d'emploi.**

## LES PRODUITS ANTIMILDIOU dits « classiques »

Ils sont à base de fongicides de surface ou de contact : captafol, captane, cuivre, dichlofluanide, dithianon, folpel, mancozèbe, manèbe, métirame de zinc, propinèbe, zinèbe.

Ils ne pénètrent pas dans la plante et ont une action exclusivement préventive. Leur persistance d'action est de l'ordre de 10 à 12 jours sur les organes traités mais elle est considérablement réduite par une ou plusieurs pluies totalisant 20 à 25 mm d'eau. Les organes formés après le traitement ne sont pas protégés.

Le raisonnement de la lutte avec les « classiques » devra donc, outre les risques Mildiou, prendre en compte la pluviométrie et la croissance de la plante. Dans certaines circonstances, les interventions devront donc être rapprochées. Aussi, en période de risque permanent, le choix du produit s'orientera de préférence vers des produits « pénétrants » ou « systémiques ».

Ajoutons que, parmi les « classiques », les produits cupriques ou organocupriques appliqués en traitements de couverture, sont ceux qui permettent d'obtenir la protection la plus durable du feuillage en fin de saison.

### Les « pénétrants »

Ce sont des associations de cymoxanil et de matières actives de contact.

Ils se différencient des produits « classiques » par les propriétés qu'a le cymoxanil de pénétrer dans les organes traités et de stopper le développement du champignon lorsque le traitement est appliqué dans les trois à quatre jours après contamination ; mais comme les « classiques » ils n'assurent pas la protection des organes formés après le traitement.

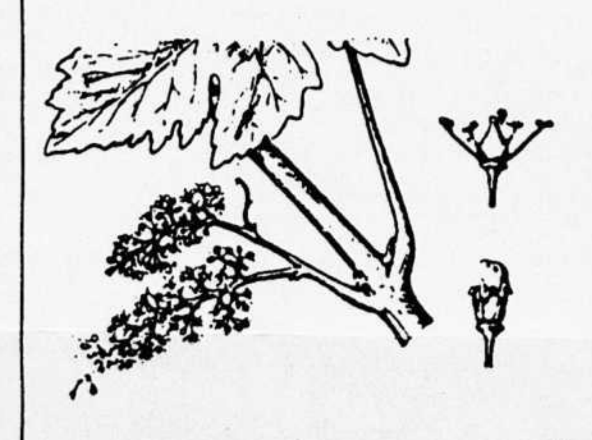
Ces produits « pénétrants » doivent être appliqués comme les « classiques » tout en sachant que les caractéristiques du cymoxanil apportent plus de souplesse dans la conduite de la protection et plus de sécurité dans les résultats.

### Les « systémiques »

Ces spécialités associent une matière active systémique à un ou deux fongicides de contact ; certaines contiennent en plus du cymoxanil.

Les matières actives systémiques pénètrent dans la plante et sont véhiculées par la sève ce qui assure la protection des organes formés après le traitement.

Les potentialités de ces antimildiou s'expriment pleinement en période de croissance active de la vigne.



I

**Floraison**

Le stade "Floraison" est une période de grande sensibilité au mildiou.

#### Spécialités à base de phoséthyl Al :

*Mikal, Rhodax, Rhodax M, Alliance, Valiant.* Ces produits associent le phoséthyl Al à un antimildiou de contact. Le *Valiant* contient en outre du cymoxanil.

Ils sont habituellement préconisés à la cadence de 14 jours. Le phoséthyl Al n'étant pas concerné par les phénomènes de résistance, ces spécialités peuvent être employées sans restriction durant toute la campagne. En période de risques élevés, parmi les fongicides à base de phoséthyl Al, le *Valiant* sera retenu de préférence.

#### Spécialités à base d'anilides

Quatre anilides sont actuellement utilisables sur Mildiou de la vigne. Les spécialités à base de métalaxyl (*Acylon Super F*), ofurace (*Caltan, Caltan C, Vamin*) et bénalaxyl (*Tairel F, Tairel M, Galben F, Galben M*) associent une anilide à un ou deux fongicides de surface, celles à base d'oxadixyl (*Pulsan, Sirdate*), contiennent en outre du cymoxanil.

L'emploi de toutes ces spécialités est conditionné par l'existence de souches de Mildiou résistantes aux anilides. De telles souches sont apparues en France en 1981, et à ce jour, seuls les produits à base d'anilides sont concernés par ce phénomène.

## LA RÉSISTANCE EN 1987

Les enquêtes réalisées chaque année pour évaluer la distribution de la résistance en France révèlent une étroite dépendance entre le nombre de traitements à base d'anilides et le développement des souches résistantes. C'est ainsi que, depuis 1983, date où il a été recommandé de limiter l'usage des « anilides », nous avons assisté à une diminution régulière de la fréquence des souches résistantes dans la nature. En 1987 cependant, des traitements plus nombreux consécutifs à une pression de maladie plus forte et souvent effectués en présence de Mildiou, ont entraîné une augmentation des sites résistants dans certaines régions.

La situation demeure toutefois plutôt satisfaisante dans l'ensemble, même si des disparités peuvent exister entre les régions ou entre les vignobles d'une région donnée. Actuellement, la résistance demeure absente ou exceptionnelle en Alsace, Champagne, Provence, Roussillon. Des foyers de résistance assez graves peuvent exister dans les autres régions même s'ils sont rares (Charentes, Beaujolais surtout mais aussi Bourgogne, Bordelais, Languedoc, Armagnac, Val-de-Loire).

## PRÉCONISATIONS POUR 1988

Celles-ci doivent permettre de répondre à deux objectifs :

- assurer un haut niveau de protection en toutes situations ;
- faire reculer la résistance pour valoriser au mieux les performances de ces produits.

Le bilan des campagnes précédentes nous montre que ces objectifs peuvent être atteints. Il paraît donc justifié de reconduire les conseils d'utilisation des années précédentes :

— limiter à trois au maximum le nombre d'applications ;

— proscrire les applications curatives ou stoppantes en vignoble et toute application en pépinières ;

— ces spécialités peuvent être appliquées au maximum tous les 14 jours, mais le délai entre le dernier traitement à base « d'anilide » et le traitement suivant avec une spécialité d'une autre famille ne doit pas excéder 10 jours.

Les expérimentations que nous avons réalisées dans lesquelles étaient comparées les différentes spécialités à base d'anilides nous conduisent à ne pas distinguer ces produits entre eux.

Pour conduire la lutte antimildiou, le viticulteur dispose aujourd'hui d'une gamme très large de produits. Le choix du fongicide est une opération délicate qui doit être étudiée avec soin en tenant compte d'un ensemble de facteurs. Les principaux sont, outre le coût par hectare : le mode d'action des produits, le stade végétatif de la vigne, les risques de résistance du Mildiou et les effets sur les autres maladies.

Dans chaque vignoble, les Avertissements agricoles, en intégrant les particularités régionales et les caractéristiques de l'année, s'efforceront durant toute la campagne de vous aider dans ce choix.

**Remarque concernant les spécialités contenant du captafol : (*Mycodifol, Codicap, Vignor, Syphal, Sygan, Sirdate*).** En raison de la présence du captafol, ces spécialités ne sont plus homologuées. La législation prévoit leur commercialisation jusqu'en 1989.

---

Notre rédigée conjointement par l'INRA, la chaire de Viticulture de l'Ecole nationale agronomique de Montpellier, l'Institut technique de la vigne et du vin (ITV), le Comité interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC), la Station viticole de Cognac et le SPV.

P 41